



Pessac, le 7 septembre 2022

Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat

PALAIS DU LUXEMBOURG
15 rue de VAUGIRARD
75291 PARIS Cedex 06

Objet : Saisine du Sénat en vue d'une commission d'enquête parlementaire

Ref : FM/SC/09-42

Monsieur le Président,

L'été 2022 aura été le théâtre d'un nombre impressionnant de départs de feux de forêts et d'espaces naturels, près de 65 000 hectares de nos massifs sont partis en fumée cette année, et la saison n'est malheureusement pas terminée au moment où je vous écris.

Les sapeurs-pompiers ont été particulièrement sollicités. Qu'ils soient professionnels, volontaires ou militaires les soldats du feu ont su répondre présent au-delà des limites acceptables. Les conditions de travail, les opérations d'extinction, de suivi et de traitement des points chauds ont été épuisantes pour tous les sapeurs-pompiers engagés sans oublier les autres forces concourantes. Les relèves de personnels ont parfois été difficiles à organiser sur le terrain. Nous avons heureusement pu compter sur les renforts de collègues des SIS extra-départementaux et plus tardivement, de ceux des pays voisins dans le cadre du mécanisme européen de protection civile.

Dans de nombreuses situations, la logique opérationnelle dite « d'engagement sur les feux naissants » n'a pas pu être complètement mise en place et coordonnée avec les moyens au sol car les moyens aériens de lutte n'étaient pas présents sur la zone Aquitaine. Sans polémique aucune, des questions se posent quant aux critères qui prévalent au pré-positionnement de ces moyens nationaux aériens de sécurité civile sur la zone Sud-ouest de notre pays. Les surfaces brûlées dans le département de la Gironde et plus largement dans le Sud-ouest à compter de la mi-juillet sont sans-aucun doute de nature à en repreciser-les critères et les respecter pour rendre efficient le pré-positionnement des avions bombardiers d'eau. Pour mémoire, statistiquement, depuis de très nombreuses années le Sud-ouest est la région qui enregistre le plus grand nombre de départ de feux de forêt avec une moins grande surface brûlées.

L'activité humaine dans les massifs forestiers français, qu'elle soit industrielle, économique de loisir ou encore estivale, pose la question de La prévention qui doit être respectée. Ces règles doivent faire l'objet d'une évaluation en partenariat avec les professionnels des secteurs concernés les élus locaux et les services de l'état.

A titre d'exemple, sur le feu de la forêt « usagère » de la Teste-de-Buch (33), les sapeurs-pompiers ont connus énormément de difficultés d'accès et de pénétration dans le massif forestier situé en zone dunaire. Dans ce secteur, une polémique s'est développée rapidement mettant en cause les associations usagères de la forêt. Cette polémique a obligé les personnes concernées à se défendre suite à la décision du Conseil

d'Etat d'annuler les procédures mises en place par le représentant de l'Etat en vue d'élargir les pistes forestières qui servent à la défense et la lutte contre les incendies de forêt.

Les sapeurs-pompiers ne peuvent se contenter d'être considérés comme les simples spectateurs de l'altération de leurs conditions de travail, notamment lorsque nous faisons face aux épisodes de très grands feux, de tempêtes ou encore d'inondations, qui semblent devenir récurrents si l'on en croit les spécialistes et prévisionnistes du climat. Pour faire face aux phénomènes météorologiques de grande ampleur et continuer à assurer les risques courants nous devons adapter les effectifs d'agents professionnels et volontaires mais aussi les moyens matériels. De plus, nous connaissons des épisodes de crues, et des tempêtes majeures auxquelles nous devons continuer à faire face.

La succession de ces catastrophes représente un coût important pour les services d'incendie et de secours, principalement financés par les communes et les départements. Sans une réforme d'ampleur, sans une réelle prise de conscience suivie d'effets, nos moyens et conditions d'engagement vont continuer à s'altérer et à se dégrader dangereusement jusqu'au moment où nous ne pourrons plus faire face convenablement comme nous le devons à nos concitoyens.

Plus personne ne peut ignorer que le SNSPP-PATS se bat depuis des décennies pour la création d'une flotte Européenne de bombardiers d'eau assortie d'un mécanisme Européen de sécurité civile performant et digne de ce nom. Les scénarios ainsi que les prévisions démontrent que les feux de forêts et autres feux d'espaces naturels semblent également se déplacer dans le nord, tant de notre pays que de l'Europe, cette dernière sera plus attentive et réactive à se doter des moyens utiles en vue d'une plus grande coopération efficace et efficace.

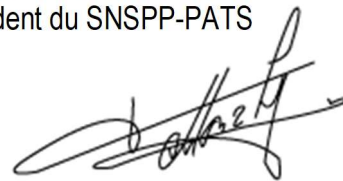
C'est pour toutes ces raisons que je m'adresse à vous aujourd'hui. Après les événements de cet été et en prévision des événements à venir, je vous sollicite afin d'obtenir la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

Cette commission pourra faire la lumière sur les conditions dans lesquelles les sapeurs-pompiers ont été engagés dans les opérations d'extinction des feux de forêts et d'espaces naturels en Gironde mais aussi dans les autres départements. Elle pourra notamment faire la lumière sur les éventuelles vulnérabilités du dispositif français de sécurité civile et de gestion des crises ainsi que sur le positionnement des moyens aériens de sécurité civile et être force de proposition auprès des états membres de l'Union Européenne.

Nous sommes bien évidemment disponibles pour vous rencontrer et être auditionnés devant les membres de cette commission.

Nous souhaitons ardemment cette réflexion de fond en s'interrogeant collectivement sur le modèle de sécurité civile que nous devons à nos populations pour les années à venir. Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir Monsieur Le président, mes plus respectueuses salutations.

Frédéric MONCHY
Président du SNSPP-PATS



www.snspp-pats.com
contact@snspp-pats.fr



SNSPP-PATS

05.57.15.24.18
6 rue Paul Éluard
33600 PESSAC